DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉFECTARE DU ILIÓNE

Regule

Séance du : 16 mars 2017

Compte-rendu affiché le : 22 mars 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 mars 2017

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire Elu : Maurice GOTTELAND

Membres présents à la séance : M RANTONNET, Mme M LAVERLOCHERE, M GOURRIER, Mme QUIBLIER, M CALABRE, Mme BARBIER, M DASSONVILLE, Mme SALEMBIER-MICHEL, M BONNEMAN, Mme REY, M DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, M ROUX, Mme PRUNARET, M SADOT. Mme RODAMEL, M TREMBLEAU. Mme POULARD. Mme BARBET, M GOTTELAND, Mme ELLENBERGER, M LAMBERT, Mme DUMONT, Mme FAY, M GUIBERT, M RIVIER

Membres représentés: Mme D'HONNEUR, Mr CORTIAL, Mme SANTOS-MALSCH, Mme JAMBON,

Membres absents: Mr KRETZSCHMAR, M GUILLON,

OBJET: COMPTE DE GESTION 2016

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoir : 4

Nombre de votants : 31

Nombre de pour : 31

Nombre de contre: 0

Nombre d'abstention: 0

COMPTE DE GESTION 2016

Délibération n°2017-03-01

Rapporteur: Serge Calabre

Le compte de gestion produit par le Trésorier de Tassin la Demi-Lune, comptable de la commune de Francheville est conforme au compte administratif de la Commune.

Vu l'avis de la commission Finances et commande publique du 07 mars 2017 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier principal visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

ADOPTE le compte de gestion 2016 À L'UNANIMITÉ.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME FAIT A FRANCHEVILLE LE 16 MARS 2017

MICHEL RANTONNET
MAIRE DE FRANCHEVILLE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 16 mars 2017

Compte-rendu affiché le : 22 mars 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 mars 2017

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33 MINITE

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire Elu : Maurice GOTTELAND

Membres présents à la séance M RANTONNET, Mme PETIT. LAVERLOCHERE, M GOURRIER, Mme QUIBLIER, M CALABRE. Mme BARBIER, M DASSONVILLE, Mme SALEMBIER-MICHEL, M BONNEMAN, Mme REY, M DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, M ROUX, Mme PRUNARET, М SADOT, Mme RODAMEL. TREMBLEAU, Mme POULARD. M GUILLON, Mme BARBET, GOTTELAND, M Mme ELLENBERGER, M LAMBERT, Mme DUMONT, Mme FAŸ, M GUIBERT, Mr KRETZSCHMAR, M RIVIER

Membres représentés: Mme D'HONNEUR, Mr CORTIAL, Mme SANTOS-

MALSCH, Mme JAMBON,

OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Nombre de présents : 28 (Monsieur le Maire se retire de la séance avant le vote)

Nombre de pouvoir : 4

Nombre de votants : 32 Nombre de pour : 25

Nombre de contre : 7

Nombre d'abstention: 0

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Délibération n°2017-03-02

Rapporteur : Serge Calabre

Le compte administratif rapproche les autorisations budgétaires inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

L'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire . En application de l'article 107 de la loi NOTRe, codifié à l'article L2313-1 du CGCT, une note

de présentation du compte administratif est jointe à cette délibération.

Compte tenu des réalisations de l'exercice 2016 et du résultat reporté de 2015, le compte administratif 2016 fait apparaître les résultats suivants :

a	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Compte administratif 2016	13 124 975,90	1 301 658,85
recettes	11 883 661,22	
dépenses	1 241 314,68	
solde	1 694 282,55	
résultat reporté 2015		
résultat de clôture 2016	2 935 597,23	110 001 00
recettes reportées	0,00	100 010 00
dépenses reportées	0,00	
résultat net 2016	2 935 597,23	-561 880,55

résultat de clôture 2 373 716,68 €

L'exécution 2016 de la section de fonctionnement présente un solde excédentaire de 1 241 314,68 €, qui, additionné au résultat reporté de 2015 (1 694 282,55 €), conduit à un excédent de fonctionnement de 2 935 597,23 €.

L'exécution 2016 de la section d'investissement présente un solde déficitaire de 787 351,52 €, qui, additionné au résultat reporté de 2015 (516 783,93 €), porte le résultat de la section d'investissement avant restes à réaliser à –270 567,59 €.

Le fonds de roulement de la commune au terme de l'exercice 2016 est déterminé à partir des soldes des deux sections <u>avant restes à réaliser¹</u> (ceux ci n'ayant, par définition, pas fait l'objet de réalisation et donc n'ayant pas eu d'impact sur la trésorerie), il s'élève donc à **2 665 029,64** € (2 935 597,23 € + (- 270 567,59 €)).

Le résultat net de clôture s'apprécie en tenant compte des restes à réaliser : il convient de financer les engagements de la commune, même si ceux ci n'ont pas encore donné lieu à réalisation : les intégrer à la détermination du résultat revient à disposer d'une photographie des comptes au 31 décembre qui tient compte à la fois des réalisations effectives mais aussi des engagements pris par la collectivité.

Il convient donc d'additionner au résultat de la section d'investissement (-270 567,59 €) le solde des restes à réaliser de recettes (146 934 €) et de dépenses (438 246,96€). Le résultat de la section d'investissement devient alors déficitaire et s'établit à –561 880,55 €.

Le résultat net de clôture de l'exercice 2016 s'élève donc à : 2 935 597,23 € - 561 880,55 € = **2 373 716, 68 €**

Vu l'avis de la commission Finances et commande publique du 07 mars 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le compte administratif 2016, À LA MAJORITÉ.

Monsieur le Maire se retire de la séance avant le vote.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME FAIT A FRANCHEVILLE LE 16 MARS 2017

MICHEL RANTONNET MAIRE DE FRANCHEVILLE

Note de présentation du compte administratif 2016 au Conseil Municipal

La mise en œuvre du budget de la commune de Francheville en 2016 a poursuivi la politique responsable et constructive développée par la municipalité en 2015 en accord avec ses engagements, tout en répondant aux défis d'un contexte budgétaire très contraignant :

- développer un service public communal de qualité tout en finançant les investissements nécessaires au bon entretien et à l'amélioration du patrimoine public communal;
- ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux malgré la baisse importante des dotations de l'Etat et les charges liées à la réforme des rythmes scolaires :
- maîtriser la dépense publique en réduisant les dépenses de fonctionnement et la masse salariale grâce à l'amélioration de la gestion et l'organisation municipales;
- accompagner au mieux l'exercice et le développement des différentes missions communales, notamment dans les domaines du scolaire, du social, de la sécurité, de la culture, du sport, du cadre de vie et de l'économie; le succès de la politique culturelle nouvelle et diversifiée engagée en 2016 en fournit une riche illustration;
- placer au cœur de la réflexion et de l'action municipales la préservation du cadre de vie et de l'environnement ainsi que la qualité de la vie quotidienne des Franchevillois ; accorder une attention légitime à la dynamique des milieux économiques.

Cette politique volontariste a permis de répondre aux missions d'un service public de qualité tout en dégageant les marges de manœuvre nécessaires pour les investissements d'avenir inscrits dans notre programme pluriannuel.

La commune affiche une diminution de ses frais de fonctionnement courants entre 2015 et 2016 de − 0,7%, représentant −76 301 € . Dans le même temps, la commune enregistre une baisse des recettes de gestion courante de − 0,57 %, représentant − 74 833 €. Ces taux d'évolution permettent à la commune d'échapper à l'« effet ciseaux » (évolution des dépenses supérieures à l'évolution des recettes).

L'examen de l'exécution budgétaire 2016 rend compte des différents postes porteurs de ces

En dépenses de fonctionnement :

⇒ Le poste des charges de fonctionnement (chapitre 011) est en progression de + 6,8 %, représentant + 186,7 K€. Le chapitre est réalisé à hauteur de 2 547 956 € contre 2 384 752 € en 2015 et 2 679 296 € en 2014.

La progression des dépenses relève à hauteur de 137 K€ de l'intégration des dépenses culturelles au sein du budget principal.

Elle s'explique notamment aussi par une fuite d'eau (tribunes et buvette du stade) sur le réseau ayant entraîné une surconsommation de l'ordre de 18,5 K€, ainsi que par une progression des charges d'alimentation liée à la progression du nombre de repas servis (+14

Les efforts de gestion des crédits ouverts se sont par ailleurs poursuivis en 2016 :

- le poste affecté aux fêtes et cérémonies a diminué de 19 K€,
- -le poste de fournitures administratives s'est stabilisé à 17 K€,
- -le poste de frais d'affranchissement poursuit sa baisse (- 1,5 K€ en 2016 après une baisse en 2015 de 9 K€ en 2015).

¥Le poste lié aux frais de personnel est en retrait pour la seconde année consécutive. La baisse enregistrée est de - 0,14 %, représentant -10,6 K€. Le chapitre 012 est réalisé à hauteur de 7 332 368 € contre 7 342 964 € en 2015 contre 7 446 617 € en 2014.

Cette baisse trouve notamment son origine du fait de la baisse de cotisations au CNFPT qui sont passées de 1% de la masse salariale à 0,9% ainsi que du fait de la poursuite des actions en faveur de la maîtrise de la masse salariale.

Ces mesures ont ainsi permis d'intégrer les dépenses liées à la reprise du personnel issu de la régie culturelle, pour 48,5 K€.

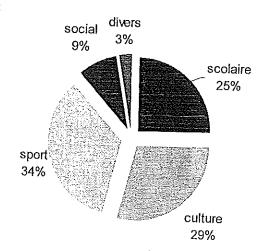
⇒ Le poste des subventions et contributions est en baisse pour la seconde année consécutive à hauteur de –19,7%, représentant – 260 138 €. Le chapitre 65 est réalisé à hauteur de 1 057 190 € en 2016 contre 1 317 328 € en 2015.

La subvention versée au CCAS s'élève à 410 000 €.

La subvention versée au centre social Michel Pache (hors subvention liée aux rythmes scolaires) s'élève à 196 377,60 €, dont 183 300 € au titre de 2016 et 13 077,60 € au titre du bilan 2015.

10 300 € ont par ailleurs été rattachés pour prendre en charge en 2017 le bilan 2016.

Les subventions versées par la commune aux associations s'élèvent, hors subventions versées au centre social Michel Pache et au comité des œuvres sociales (62 800 €), à 171 595 €, selon la répartition par secteur ci contre :



NLe poste « atténuations de produits » recouvre des dépenses dont le montant est déterminé par la loi, et notamment le fonds de péréquation des ressources communales (FPIC), en progression de 32,5 K€. Ce prélèvement sur nos recettes a vocation à être redistribué à des communes dont les ressources sont estimées plus faibles comparativement à celles de Francheville.

Concernant les frais financiers de la collectivité, en l'absence d'emprunts nouveaux et d'évolution des taux, l'échéance d'intérêts est en diminution de 10,5 % et s'établit à 187 799 €.

Ces réalisations permettent à la commune d'afficher un niveau de dépenses de fonctionnement de 793 € par habitant, contre 1 223² € par habitant pour la moyenne des communes de même strate, soit un tiers de moins.

En recettes de fonctionnement

La maîtrise des dépenses de fonctionnement menée par la commune intervient dans le contexte de contraintes budgétaires imposé par l'Etat aux collectivités au travers de la réduction progressive de la dotation globale de fonctionnement (DGF). A ce titre, la commune de Francheville a perdu 222 K€ en 2016, le montant perçu au titre de cette dotation s'élevant à 956 044 €.

Elle est en outre accentuée par la diminution pour la seconde année consécutive du versement du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), de − 14,8 K€, dont les critères d'attribution, désormais décidés par la Métropole, ont été modifiés par délibération de son assemblée en 2015.

La commune enregistre également une baisse des remboursements issus de son assurance statutaire (-75,5 K€), conformément à la couverture des risques qu'elle a contractée en 2015.

Enfin, la commune ne perçoit plus de loyer de 25,5 K€ pour la location du fort, ainsi que le prévoyait la convention d'objectif et de moyens de l'ancienne régie culturelle. Elle perçoit en revanche de nouvelles recettes issues de la billetterie des spectacles proposés dans la cadre de sa nouvelle politique culturelle pour 41 K€.

D'autres progressions de recettes viennent contrebalancer la perte des ressources précitées, notamment celles en provenance de la fiscalité directe (+ 168 K€ issus exclusivement de la progression des bases fiscales), de la nouvelle tarification des locations de salles (+ 23,5 K€), des droits périscolaires (+10 K€) ainsi de la redevance d'occupation du domaine public (RODP, + 29 K€), qui enregistre une progression conjoncturelle notable.

<u>Autofinancement de l'exercice :</u>

Le solde des réalisations entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement est appelé épargne brute.

Cet agrégat est essentiel, car il traduit les efforts de la collectivité effectués pour autofinancer ses dépenses d'investissement (équipement et remboursement du capital de la dette).

Source : dernière donnée connue , situation des comptes, minefi, 2015

Les réalisations de l'exercice 2016 ont permis de dégager une épargne brute hors cessions de 1 646 K€. Le taux d'épargne brute (rapport entre l'épargne brute et les recettes de fonctionnement) s'élève à 12,60% en légère diminution par rapport à 2015.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
taux d'épargne brute hors cessions	11,20%	13,82%	14,01%	12,31%	7,13%	13,19%	12,60%

A cette épargne viennent s'additionner les produits de cessions, pour 3 K€ €, issus de reprises sur cessions de véhicules et tondeuse, ainsi que les recettes d'investissement hors emprunt (Fonds de Compensation de la TVA (176,5 K€), Taxe d'aménagement (21 K€), la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (23,2 K€) et diverses dotations au titre du Projet Nature Yzeron (4,4 K€).

L'ensemble de ces recettes constitue l'autofinancement :

(en K€)

	exercice	2016
recettes de gestion courantes		40.00
dont recettes de cessions		13 067
dépenses de gestion courantes		3
intérêts de la dette		11 231
		187
épargne brute		T
épargne brute hors produits de cessions		1 649
i di		1 646
	épargne brute	1 646
Origine de l'autofinancement dégagé sur l'exercice	cessions	3
	recette d'investissement	225
Autofinancement de l'exercice		1 874

Cet autofinancement de 1 874 K€ a permis de financer les dépenses d'équipement (1 138 K€) et le remboursement du capital de la dette (551 K€) sans recourir à de nouveaux emprunts.

Parmi les équipements de cet exercice arrivés à terme de leur réalisation, figurent notamment :

- la réfection du sol du COSEC (72 K€),
- l'installation d'un parcours de santé sur le site du fort de bruissin (39 K€)
- la poursuite de l'équipement informatique des services municipaux (209 K€)
- les cimetières (77 K€)
- les équipements scolaires (informatique : 29,5 K€, équipements mobiliers et de restauration : 31 K€)
- un panneau d'affichage lumineux (33 K€)

La commune s'est en outre engagée par marchés à hauteur de 182 K€ au titre de la vidéoprotection et à hauteur de 410 K€ (forfait provisoire) pour la maîtrise d'œuvre de la requalification du parc sportif.

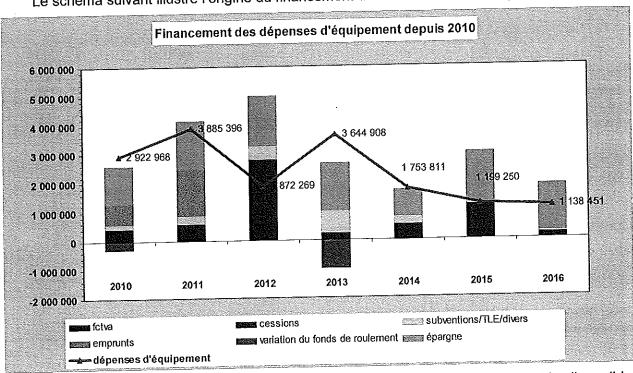
En matière d'emprunt, en l'absence de souscriptions nouvelles, l'encours au 31 décembre 2016 s'élève à 6 553 081 €. Cet encours est réparti auprès de quatre prêteurs (Caisse d'épargne, Crédit agricole / CACIB, la CAFFIL et la Caisse des Dépôts et Consignations).

Les emprunts sont adossés pour 62% sur des taux fixe et pour 38% à taux variable. L'ensemble de ces prêts est classés en catégorie A1 de la charte Gissler, catégorie réputée la plus sécurisée.

Total	6 553 081 €	100,0%	2,68%
Variable	2 483 165 €	37,9%	0,06%
Fixe	4 069 916 €	62,1%	4,28%
Type de risque	Capital restant dū		

La capacité de désendettement de la commune s'élève à 3 ans 11 mois et 20 jours.

Le schéma suivant illustre l'origine du financement des investissements depuis 2010.



La capacité de financement de l'exercice 2016 dégage un excédent. Le solde disponible vient abonder la trésorerie en caisse.

en K€	exercice	2016
		1 874
Autofinancement de l'exercice		1 689
Dépenses d'investissement de l'exercice		
r		185
Excédent		
Trésorerie en début d'exercice		2 480
Trésorerie en fin d'exercice		2 665

La commune clôture donc l'année dans des dispositions favorables pour mener à bien son programme pluri-annuel d'investissement.

Annexe : données comparatives d'exécution CA 2014, 2015, 2016 / budgété 2015, 2016

		FONCTIONNEMENT								
	DEPENSES	CA 2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	taux d'évolution. CA 2015/2014	taux de réalisation CA/BP 2015	CREDITS OUVERTS 2016	CA 2016	taux d'évolution CA 2016/2015	taux de réalisation
	011 charges à caractère géneral	2 679 503,83	2 787 373,20	2 384 752 29	-11,00%	85.56%	07 07F 787 C	39 645 545	┸	24.75
dépenses de gestion courante		7 445 617,87	7 472 800.00	1	-1,39%	98,26%	7 472 800,00	7 332 368 24		91,30%
	U14 attenuation de produits	202 676,00	228 302,00		12,17%	99.58%	259 848 00	259 848 00		100.00%
3	lob autres charges de gestion courante	1471 168,77	1 349 806,40	1 317 328.83	-10.45%	97,59%	1 100 507,00	1 057 190.18		
SUPLING CONTRACTOR CONTRACTOR	n courante	11 800 066,47	11 836 281,60	11 272 387,36	XXX	95,22%	11 626 625.00	11 196 846 96		800000
charges interceres or exceptionnelles	66 charges tinancières	228 168.83	227 000,00	203 895.22	-8.01%	92,46%	205 000,00	187 799 41		61 61%
100	or charges exceptionnelles	87 738.02	9 998,53	9 393.98	-89,29%	93,95%	37 307,87		769.33%	%bu 66
total des dependes regues de tonctionnement	ss de tonctionnement	12115973,32	12 675 280,13	11 491 676.56	3,15%	95,175	11 862 932 87			OF THE
dépenses dardre	042 opération d'ordre de transfert entre section	473 805,80	513 505,43	1 426 024,22	200,97%	277,49%	462 867 00	455 080 43	**************************************	300,400
total des depenses de fonctionnement		12 589 779.12	12 589 165,56	12.917.700,78	2,60%	102,61%	12.325.799.87	11823 651,22		96,41%
	RECETTES	CA 2014	CREDITS	CA 2015	-	taux de réalisation	CREDITS	2000	taux d'évolution	taux de réalisation
	013 atténiation de charnes	120 000 001	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2		CA 2012/12/14	CA/8P 2015	OUVERTS 2016		CA 2016/2015	CA/BP 2016
	70 produte des copieses	173 420,30	50.444.13	20.3 480.02	16.00%	380.73%	42 000 00	136 178, 14	%80'EE	324,23%
recettes de gestion caurante	73 impôte el taxes	120 020 0	00.00 70.00	11332/3.17	13.70%	102.08%	1 082 408.00	1 191 567.35	2,14%	110.08%
	74 dotations et participations	2 743 431 50	0 513 704,00	00.712 FBT 8	2.91%	103,04%	9 159 949.00	9 356 102,29		102.14%
	75 autres produits de pestion correspir	04.045 AF	00,122,020,2	12,000 1002	-1.14%	99,45%	2 311 022.00	2 290 586.18		99.12%
total recettes de gestion courante	courante	CHILD ON DANGER	CO COS CO	CLOCA OL	b, 16%	109,15%	8 760.00	9 799 09	73,12%	112,63%
racettes excentionnellos	77 recommendation	70.00.00.00.71	14 040 354,15	13.009.006,40	1,65%	103,41%	12 604 679,00	12 984 233,05	4.33	103,02%
in a company of the contract o	// recents exceptionnelles	176 829,94	57 963,04	1 056 432,90	497,43%	1822, 50%	26.039,86	83 021,11	-92 14%	318.82%
Anisa receipes adina	Te ronculourement	13 057 636,99	12719 895,17	14 151 955,69	8,38%	111,26%	12 630 118,86	13 967 254,16	7.66%	703.465
ecenes aplace	1442 operation d'ordre de transfert	95 267,94	47 855.00	32 283,29	-66,11%	%9t*19	80 498,19	57 721 74	78 80%	71 7196
total des recedes de l'onctionnement	เนื่อทาสาทธิกา	13 152 904.93	12,767,750,17	14 184 238,98	7,84%	711,09%	12,710,617,05	13.124.975.90	C. C. APP.	
	002 résultat reporté	578 051.10	656 636,89	656 536,89	13,59%	100,00%	1 694 282 55	1 694 287 55	15B 02%	100 00%
									47.70.	00.00 w

	INVE	INVESTISSEMENT		100 March 100 Ma						
							COCOLLO			
	DEPENSES	CA 2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	taux d'évolution CA 2015/2014	taux de réalisation CA/BP 2015	OUVERTS 2016	CA 2016	taux d'évolution CA 2016/2015	taux de réalisation CA/BP 2016
		75 424 37	165 042 90	44 694 85	-10,83%	27,08%	283 551,30	133 950.80	199,70%	47.24%
	20 immobilisations incorporeties	00 000 0	CO 455 00	50 745 00	7.45 69%	81.20%	30 786.00	12 314.40	75,72%	40,00%
	204 subventions d'équipement versées	00,785 6	00 545 07 v	30,000,000	7 53%	64 18°	1 469 582 31	852 924.67	-12.30%	58,04%
dépenses d'investissement	21 immobilisations comorelles	584 435,45	1 500 240,97	0+,000,240	30000		00 0	0.00	0,00%	0.00%
	23 immobilisations en cours	0.00	0,00	00.0	0.00.0	,acc 26	DD 000 F35	17 636 951	R 03%	24 65%
	opérations	793 258,97	520 732,26	131 339,55	-83,44%	W.777.97	30,000	11 707 571	ALC I	AP 474
total department d'équipament	HILL COLUMN COLU	1753 815,77	2.256.477,13	1 159 250,86	.31,62%	53,15%	2 348 849,61	7 3 36 451,38	SISSONO BODOX SEST	
madints resembled an infor		00 0	24 000 00	00.0	%00.0	%00'0	00'0			0.00%
	Z/ autres immodiasations imanciates	247 947 59	535 000 00	512 184 05	3.57%	99,47%	552 000,00	551 451,92		%06'66
dépenses financières	16 emprunts	של אפו ההר	350 000 000	220 491 65	%00 0	91.57%	350 000,00		%00'0	91,57%
	16 449 revolving	320 431,03	2000 000	CO. CM 020	The se	ans can	שוי פונים כמים		2.855	36,67%
total dépenses financières		834 309,34	909 000 00	01/019 703		#00°CE	(A)	2 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -		
The section of the se	a d'Investissement	2 588 175.11	3.165.477,13	2 051 926.56	20,72%	64,02%	32	2 010 395,55		61,54%
allog Caelladan can Ino		10 70C 30	A7 855 AN	20 283 29	-65 11%	67,46%	80 498,19	57 721,74	78.80%	71.71%
discourse of order	040 opérations d'ordre de transfert entre section	20,000	00.00	00 0	-100 00°		23 197.08	20 893,08		90,07%
dependent of the control of the cont	041 opérations patrimoniales	4 652,57	00.0	00.0	2000		Street St			
tors des dépanses d'investissement	stissement	2 688 045,62	3 213 332,13	2 084 209,85	.22,46%	*29879	3354544,88	2 069 010,37		
andigaly and the contract of the second seco		C* ** * * * * * * * * * * * * * * * * *	000	50 0	700 00%	A SALESSON SALESTANDON NEED PRESENTAN	00.0	0.00	%00'0	
	001 déficit d'investissement reporte	036 /44,13		25.5						
10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1										
		CA 2014	CREDITS OUVERTS 2015	CA 2015	taux d'évolution CA 2015/2014	taux de réalisation CAJBP 2015	CREDITS OUVERTS 2016 dont roports	CA 2016	taux d'éve CA 2016	taux de réalisation CA/BP 2016
		36 630 076	181 201 15	53 956 85	-73.45%	35,16%	_	27 672,51	4,	
	13 Subventions d'investissement	00 0		00.0	%00 C	%00'0	00'0	0.00	0.00%	
	204 subvertions d'equipement recues	000		00 0	%00 0		00.00	00.00		
constres d'équipement	16 empruns	20 101 100	0 036	of UCE	%00 0		350 000,00	320 491,65	0,00%	94,57%
	16 449 revolving	360 451.55			%00 0			0.00	%00'0	%00.0
	opérations	00.0	S n				00.0	00'0		
	21 immobilisations corporelles	0,00		74.	A74. 04	E C	10 38X	348 164 16	*11.11	59,32%
recettes d'équipement		561,353,01		1050 NEST		30050000000000000000000000000000000000				103.98%
	10 dotations fonds divers et reserves	510 257,46	291 789.00			1			74 30%	ľ
modifies financières	1068 affectation du résultat	1 766 368,86		484 52		7	20 503	vn Cn7		
	27 autres immobilisations financières	19 100,00	00.00	0.00	-100.00%			The second second second	WHENT STREET, STREET,	1000000000
	2 CONT. 12	7 295 726.32	775 329.02	82,E80 33T	XC9'99:	98,63%				
receites intanceres		7 \$47 079 23	1 118 490 18	1 160 419,78	7.8E'65'	88,01%	1 046 860,26	E15 685,33		
total des recentes regies o investassement	O INVESTIGATION	08 300 57 1				277,49%	462 867.00	465 080,44	7	
200000000000000000000000000000000000000	040 operations d'ordre de transfert entre section	00'C00 C1*					23 197.08	20.893,08	3 0.00%	90.07%
9807 4819001	041 opérations patrimoniales	15.259 4	T 010 100 (000)	(F) 385 C	0690 (1818 AV)		1.	1 301 658,85	49,67%	84,91%
total des recettes d'investissement	stissement	0.000.000.0	3		ATTINATION OF THE			546 783 03	5 KRN7 49%	100 00%
	001 excédent d'investissement reporté	0,00	g 747.95	8 747,95		X.00*001				

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 16 mars 2017

Compte-rendu affiché le : 22 mars 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 mars 2017

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire Elu : Maurice GOTTELAND

présents à la séance : M RANTONNET, Membres Mme PETIT. M LAVERLOCHERE, M GOURRIER, Mme QUIBLIER, CALABRE, M Mme BARBIER, M DASSONVILLE, Mme SALEMBIER-MICHEL, M BONNEMAN, Mme REY, M DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, M ROUX, Mme PRUNARET. M SADOT. Mme RODAMEL, M TREMBLEAU. Mme POULARD, GUILLON, M Mme BARBET, M GOTTELAND, Mme ELLENBERGER, M LAMBERT, Mme DUMONT, Mme FAY, M GUIBERT, Mr KRETZSCHMAR, M RIVIER

Membres représentés: Mme D'HONNEUR, Mr CORTIAL, Mme SANTOS-MALSCH, Mme JAMBON,

OBJET: AFFECTATION DU RÉSULTAT DE 2016

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoir : 4

Nombre de votants : 26

Nombre de pour : 26

Nombre de contre: 0

Nombre d'abstention: 7

Accusé de réception en préfecture 069-216900894-20170316-Delib2017-03-03-DE

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE 2016

Délibération n°2017-03-03

Rapporteur: Serge Calabre

Le compte administratif 2016 de la commune de Francheville fait apparaître les soldes suivants, conformes au compte de gestion, pour les sections de fonctionnement et d'investissement après intégration des restes à réaliser 2016 :

Section de fonctionnement

Excédent de clôture de la section de fonctionnement : 2 935 597,23 €

Résultat de l'exercice 2016	1 241 314.70 €
Excédent N-1	1 694 282.55 €
= Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2016	2 935 597.23 €

Section d'investissement :

Besoin de financement de la section d'investissement : 561 880,55 €

Résultat de l'exercice 2016	- 787 351.52 €
Excédent N-1 :	516 783.93 €
= Résultat cumulé au 31/12/2016	= - 270 567.59 €
Recettes reportées	146 934,00 €
Dépenses reportées	- 438 246,95 €
	= - 561 880.55€

Le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté obligatoirement et en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget suivant. Le solde peut être affecté librement soit à la section de fonctionnement, soit à la section d'investissement

Aussi il est proposé l'affectation du résultat 2016 au Budget 2017 de la commune dans les conditions suivantes :

- Couverture du besoin de financement en investissement : **561 880,55 €** à l'article 1068 (recettes investissement)
- affectation en recettes de fonctionnement de 2 373 716,68 € au chapitre 002 (recettes de fonctionnement)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 à la couverture du besoin de financement en investissement pour 561 880,55 € (article 1068 — recettes investissement) et le surplus de 2 373 716,68 € au chapitre 002 excédent de fonctionnement reporté (recettes de fonctionnement), À LA MAJORITÉ.

Accusé de réception en préfecture 069-216900894-20170316-Delib2017-03-03-DE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME FAIT A FRANCHEVILLE LE 16 MARS 2017

MICHEL RANTONNET MAIRE DE FRANCHEVILLE

Accusé de réception en préfecture 069-216900894-20170316-Delib2017-03-03-DE Date de télétransmission : 22/03/2017 Date de réception préfecture : 22/03/2017

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 16 mars 2017

Compte-rendu affiché le : 22 mars 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 mars 2017

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire Elu : Maurice GOTTELAND

Membres présents à la séance M RANTONNET, Mme PETIT. LAVERLOCHERE, M GOURRIER, Mme QUIBLIER, CALABRE, M Mme BARBIER, M DASSONVILLE, Mme SALEMBIER-MICHEL, M BONNEMAN, Mme REY, M DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, M ROUX, Mme PRUNARET, M SADOT, Mme RODAMEL, M TREMBLEAU, Mme POULARD. M GUILLON, Mme BARBET, M GOTTELAND. Mme ELLENBERGER, M LAMBERT, Mme DUMONT, Mme FAY, M GUIBERT, Mr KRETZSCHMAR, M RIVIER

Membres représentés: Mme D'HONNEUR, Mr CORTIAL, Mme SANTOS-MALSCH, Mme JAMBON,

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2017

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoir : 4

Nombre de votants: 33

Nombre de pour : 26

Nombre de contre : 7

Nombre d'abstention: 0



BUDGET PRIMITIF 2017 Délibération n°2017-03-04

Rapporteur: Serge Calabre

Le projet de budget primitif 2017 est soumis à votre délibération.

Ce budget est construit en intégrant les résultats définitifs de l'exercice 2016 de la commune de Francheville, tels qu'approuvés par votre assemblée.

Les inscriptions budgétaires de la section de fonctionnement s'élèvent à 14 918 666 €. Ces autorisations budgétaires reposent sur des estimations prudentes des recettes et des dépenses. Les recettes de fonctionnement intègrent l'excédent de fonctionnement de la commune diminué de l'affectation du résultat, pour un montant de 2 373 716,88 €.

Le virement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 2 475 438,35 €.

Les inscriptions budgétaires de la section d'investissement s'élèvent à 4 439 710 €. Les recettes d'investissement intègrent le virement prévisionnel de la section de fonctionnement ainsi que l'affectation du résultat de 2016 pour un montant de 561 880,55 €. Les dépenses d'investissement intègrent le déficit d'investissement reporté pour un montant de 270 567,59 €. La section d'investissement est équilibrée en tenant compte des restes à réaliser de 2016, pour un montant de 146 934 € en recettes et 438 246,96 € en dépenses, sans qu'il soit fait recours à l'emprunt.

Ce budget primitif est présenté dans le tableau synthétique des grandes masses joint.

Vu l'avis de la commission Finances et commande publique du 07 mars 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ADOPTE le présent budget primitif 2017 comme suit, À LA MAJORITÉ.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME FAIT A FRANCHEVILLE LE 16 MARS 2017

MICHEL RANTONNET | MAIRE DE FRANCHEVILLE

'n

BUDGET PRIMITIF 2017

~	
~	
5	
2	
-	
=	
-	
3	
-	
-	
ā	
1	
_	
0	
\sim	
"	
0	
m	

	Section de Fonctionnement	tionnement	
dépenses		recettes	
chapitre	BP 2017	chanitre	BD 2017
011 charges à caractère général	2 759 500	2 759 500 013 atténuation de charges	62 063
012 charges de personnel	7 472 800	7 472 800 70 produits des services	1 122 535
014 atténuation de produits	301 802	301 802 73 impôts et taxes	9 214 501
022 dépenses imprévues	150 000	150 000 74 dotations et participations	2 070 889
042 opération d'ordre de transfert entre section	447 844,65	447 844,65 75 autres produits de aestion courante	7 700
65 autres charges de gestion courante	1 104 381	1 104 381 042 opération d'ordre de transfert	80 480
66 charges financières	195 000	195 000 77 recettes exceptionnelles	5 781 32
67 charges exceptionnelles	11 900	11 900 002 résultat reporté definitif	2 373 716 68
sous total charges fonctt avant virement	12 443 227,65	12 443 227,65 total des recettes de fonctionnement	14 918 666 00
023 virement à la section d'investissement	2 475 438,35		
total dépenses de fonctionnement	14 918 666,00		

	Section d'investissement	tissement	
dépenses		recettes	
chapitre	BP 2017	chapitre	BP 2017
20 immobilisations incorporelles	248 336	248 336 10 dotations fonds divers et réserves	190 000 45
204 subventions d'équipement versées	62 421	62 421 1068 affectation du résultat	561 880 55
21 immobilisations corporelles	1 274 728	1 274 728 13 subventions d'investissement	10 500
23 immobilisations en cours	0	0 204 subventions d'équipement regues	
opérations	1 038 500	1 038 500 21 immobisations corporelles	220 500
27 autres immobilisations financières	0	0 16 emprunts	000 022
RAR dépenses	438 246,96	438 246,96 16 449 revolving	350 000
16 emprunts	571 670	571 670 024 produits des cessions	000
16 449 revolving	350 000	350 000 RAR recettes	AAR 93A
020 dépenses imprévues	88 048,45	88 048,45 021 virement de la section de fonctionnement	2 475 438 35
001 déficit d'investissement reporté	270 567,59	270 567,59 040 opérations d'ordre de transfert entre section	447 844 65
040 opérations d'ordre de transfert entre section	60 580	60 580 041 opérations patrimoniales	36.612
041 opérations patrimoniales	36 612	36 612 001 excédent d'investissement reporté	1000
total dépenses d'investissement	4 439 710,00	4 439 710,00 total des recettes d'investissement	4 439 710.00
			The second secon

Note de présentation du Budget primitif 2017 au Conseil Municipal

Le projet de budget primitif soumis au conseil municipal pour l'année 2017 poursuit la politique volontariste et responsable développée par la municipalité élue en 2014 et illustrée par les résultats de sa gestion rigoureuse et constructive en 2015 et 2016, en accord avec ses engagements et malgré l'enchaînement des baisses des dotations de l'Etat.

Le refus d'augmenter les taux communaux des impôts locaux et la maîtrise de la dépense publique communale correspondent à des choix responsables et réalistes permis par l'amélioration de la gestion municipale ainsi que de l'organisation et de la mise en œuvre des moyens de la commune. Ces choix garantissent un service public communal de qualité pour tous les Franchevillois tout en assurant l'investissement nécessaire à l'amélioration du patrimoine communal au regard des besoins présents et à venir. Ce sont ces axes politiques forts qui fondent le projet de budget primitif soumis au vote du conseil municipal pour 2017.

Exercice prévisionnel, le projet de budget primitif 2017 a été construit sur des hypothèses prudentes en matière de recettes et sur une démarche volontariste de maîtrise des dépenses.

Le fonctionnement courant enregistre une baisse de dépenses de 1% par rapport à 2016. La masse salariale est maintenue au même niveau qu'en 2016 malgré les augmentations réglementaires. La municipalité accorde une attention méritée aux associations, notamment sportives, culturelles et sociales, tant en matière financière, qu'en nature et au niveau institutionnel, et maintient le budget global qui leur a été alloué en 2016. Le champ social bénéficie d'un effort financier et institutionnel continu.

Le budget proposé dégage les moyens de l'investissement courant nécessaire à l'entretien des locaux municipaux, au bon fonctionnement des services et à l'amélioration des conditions de travail du personnel. Le financement des opérations 2017 du programme pluriannuel d'investissement présenté lors du débat d'orientation budgétaire est assuré sans recours à l'emprunt. Aucune cession n'est prévue dans le budget.

Le budget primitif met en œuvre les moyens d'une politique responsable, volontariste et équilibrée au bénéfice de l'ensemble de la population Franchevilloise, des plus jeunes enfants aux seniors, pour les familles comme pour les acteurs socio-économiques, dans les différents domaines des missions de la municipalité, comme le montrent la répartition budgétaire par grandes fonctions (le scolaire, le social, le cadre de vie, la culture, le sport, la sécurité...) et les investissements importants consacrés aux domaines du scolaire, du sport et des loisirs, de la sécurité et du cadre de vie.

L'examen des éléments comptables donne un cadre tangible à cette politique et en conforte l'assise :

Le niveau des recettes de fonctionnement est essentiel pour la construction du budget, en ce qu'il reflète la situation financière de la collectivité et sa contrainte pour équilibrer le budget. Le tableau ci-après présente un comparatif des montants inscrits par chapitre aux BP 2016 et 2017. La sincérité a présidé au processus d'élaboration budgétaire :

chapitre de recettes	BP 2017	BP 2016	taux d'évolution BP 2017 / BP 2016
013 atténuation de charges	62 963	42 000,00	49,91%
70 produits des services	1 122 535	1 082 408,00	3,71%
73 impôts et taxes	9 214 501	9 159 949,00	0,60%
74 dotations et participations	2 070 889	2 311 022,00	-10,39%
75 autres produits de gestion courante	7 700	8 700,00	-11,49%
Total	12 478 588	12 604 079,00	-1,00%

Le chapitre 013 enregistre les recettes issues de l'assurance statutaire au titre des prises en charges des rémunérations des agents communaux lorsqu'ils sont absents, hors absence pour maladie ordinaire. Ce poste affiche donc par essence des fluctuations d'année en année. Les hypothèses de recettes sont en hausse par rapport à celles présentées en 2016, de manière à les ajuster aux situations connues d'agents municipaux.

Le chapitre 70 enregistre les recettes issues de la tarification des services communaux. La fréquentation par définition incertaine et évolutive des services à la population requiert des inscriptions budgétaires prospectives réalistes. Les révisions à la hausse concernent principalement les droits des gardes des jeunes enfants en crèches, afin d'ajuster la prévision aux ouvertures de place intervenues en 2016. Les autres révisions, plus mineures, ont vocation à adapter les prévisions aux occupations et consommations de services effectivement constatées sur l'exercice antérieur.

Le chapitre 73, relatif à la fiscalité, est en progression de 0,6%, liée principalement à la revalorisation des bases fiscales de 0,4%, prévue en loi de finances de 2017.

Le chapitre 74 qui recouvre les crédits des dotations de l'Etat et du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle est en baisse sensible de 10,39%.

Le montant inscrit au titre de la dotation globale forfaitaire (DGF) est de 820 000 €, en baisse de 130 067 € par rapport à 2016.

Une recette nouvelle issue du fonds de compensation de TVA (FCTVA), perçue au titre de dépenses intervenues en 2016 sur la voirie et les bâtiments est inscrite au compte 744 à hauteur de 11 415 €.

Le rattrapage du versement du fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires de l'année 2014-2015 pour 43 550 €, est réinscrit au BP 2017, car il n'a toujours pas fait l'objet de versement par l'Etat malgré les interventions en sens auprès du ministère.

Les chapitres 75 et 77, respectivement relatifs aux revenus issus de la location de logements et bâtiments communaux et aux produits exceptionnels sont budgétés de 7 700 € et 5 781 € au titre des loyers à percevoir au titre des logements précaires et de remboursement de petits sinistres ou de recettes exceptionnelles mineures.

En matière de dépenses de fonctionnement, le même comparatif vous est proposé :

chapitre de charges	BP 2017	BP 2016	taux d'évolution BP 2017 / BP 2016
011 charges à caractère général	2 759 100	2 787 370,00	-1,01%
012 charges de personnel	7 472 800	7 472 800,00	0,00%
014 atténuation de produits	301 802	253 302,00	19,15%
65 autres charges de gestion courante	1 104 381	1 100 607,00	0,34%
66 charges financières	195 000	205 000,00	-4,88%
Total	11 833 083,00	11 819 079,00	0,12%

Le chapitre 011, où figure l'ensemble des charges permettant à la collectivité d'assurer ses missions, est budgété à hauteur de 2 759 100 €, soit un niveau de 1% inférieur à celui de 2017. Cette diminution traduit un effort de gestion important, qui paraît néanmoins accessible eu égard au taux de réalisation de l'exercice 2016 (91,36%).

Le chapitre 012 relatif aux frais de personnel est également stabilisé à 7 472 800 € pour la troisième année consécutive, ce niveau d'inscription inclut la progression du point d'indice, les augmentations de charges patronales et salariales (augmentation du taux de cotisation à la CNRACL, (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) à l'IRCANTEC et à l'URSAFF) et le Glissement Viellesse Technicité. La stabilité de la masse de salariale en 2017 par rapport à 2016 résulte de la poursuite d'une politique de remplacement adaptée à l'évolution de l'organisation des services.

Le chapitre 014 progresse, compte tenu de l'augmentation du prélèvement du Fonds de péréquation des ressources communales, estimé par extrapolation de la prospective de la Métropole à + 42 000 € en 2017.

Le chapitre 65, qui correspond principalement aux subventions est en progression de 0,34% Le chapitre est composé des inscriptions suivantes :

- Subventions aux associations : 190 177 €
- Subvention au centre social Michel Pache (hors subventions pour rythmes scolaires) : 193 600 €
- Subvention au Comité des œuvres sociales (COS): 62 800 €
- Subvention d'équilibre au CCAS : 430 000 €
- Frais de fonctionnement des élus (indemnités, formation, déplacements ...) :
 176 844 €
- Contributions obligatoires (frais de scolarisation des enfants franchevillois dans d'autres communes, adhésion à des organismes de regroupement : 20 450 €
- Brevets et concessions : 26 510 €, en progression du fait de la budgétisation du renouvellement d'un abonnement à une plate-forme dont l'échéance est triennale.
- Frais de gestion du SIGERLY: 3 000 €
- Provision pour admission en non valeur : 1 000 €

Compte tenu du profil d'extinction du stock de dette de la commune, les charges financières, qui concernent des emprunts souscrits sur les exercices antérieurs à 2012 et qui sont budgétées sur le chapitre 66, sont en baisse, malgré la légère remontée des taux variables.

Ces dépenses et recettes dites réelles, c'est à dire donnant lieu à décaissements et encaissements, sont complétées au budget par les opérations d'ordre, qui ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie mais qui répondent à des obligations comptables (amortissements de biens et subventions, production immobilisée ..) ou à des mécanismes

budgétaires (reprise du résultat reporté, provision pour dépenses imprévues au chapitre 022 (150 000 €)). Ces données, intégrées au budget, permettent de déterminer le virement prévisionnel de la section de fonctionnement, et soulignent l'importance de la détermination de la municipalité à dégager de l'autofinancement.

	BP 2017 FONCTIONNEME	NT	
dépenses réelles	11 845 383,00	recettes réelles	12 484 369,32
amortissement	447 844,65	production immobilisée	60 580,00
dépenses imprévues	150 000,00	résultat reporté	2 373 716,68
total	12 443 227,65	total	14 918 666,00

14 918 666,00 12 443 227,65

détermination du virement

2 475 438 35

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 14 918 666 €.

Le virement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 2 475 438,35 €. Il constitue la principale source de financement de l'investissement.

Ce virement est complété de la dotation aux amortissements (447 844,65 €), qui est affectée au chapitre 040. Ensemble, ces deux flux matérialisent l'épargne prévisionnelle du budget primitif 2017.

D'autres recettes viennent financer les dépenses d'investissement.

Certaines sont perçues avec un décalage d'un an et correspondent à une compensation de l'Etat au titre de la TVA. Inscrite au chapitre 10, cette recette est budgétée à hauteur de 175 000 €. Sur ce même chapitre, une somme de 15 000 € est inscrite au titre de la taxe d'aménagement touchée par la commune sur les permis de construire.

Le chapitre 13 enregistre les recettes de dotations d'équipement. La recette attendue en contrepartie de la mise en œuvre du « document unique » de recensement des risques professionnels (10 500 €) est réinscrite en 2017, car non perçue en 2016.

Les inscriptions figurant au chapitre 21 correspondent à deux remboursements, l'un obtenu au titre des malfaçons concernant l'étanchéité du gymnase Jean Boistard (183 500 €) et l'autre faisant suite au terme , courant 2017, du contrat d'exploitation de maintenance des installations de chauffage. Une somme de 37 000 € revient dans ce cadre dans nos comptes, équivalent à une provision contractuelle en définitive non mobilisée pas notre prestataire.

La section dispose également de recettes reportées d'exercices antérieurs pour un montant de 146 934 € (reliquat de recettes liées au Programme Nature Yzeron - PNY-, pour 20 000 €, reliquat de Dotation d'équipement des territoires ruraux –DETR- pour 103 184 € et du fonds de soutien à l'investissement local -FSIL- pour 23 750 €).

561 880,55 € sont affectés à la couverture du déficit de la section d'investissement à l'article 1068. La détermination de ce montant résulte la de clôture de l'exercice 2016.

Il convient de noter deux autres recettes qui trouvent leur contrepartie en dépenses d'investissement et dont l'inscription est donc neutre pour l'équilibre de cette section :

• la première concerne les emprunts revolving : 350 000 € sont inscrits au titre de remboursement infra-annuels d'emprunt. Ces opérations ont pour objet de diminuer la charge d'intérêts des emprunts lorsque la trésorerie en caisse et le niveau des taux permettent de les rembourser,

la seconde couvre des opérations comptables pour 36 612 € au chapitre 041.

Les inscriptions prévisionnelles de dépenses d'équipement et d'amortissement de la dette sont ajustées au niveau des recettes d'investissement.

La section est équilibrée à 4 439 710 €, sans endettement nouveau.

Les équipements nouveaux inscrits au budget pour 2 623 985 € sont constitués à hauteur de :

- 249 371 € d'immobilisations incorporelles (études, logiciels, abonnements à des plateformes métier, achat de spectacles...),
- 62 421 € de subvention pour le financement de logement sociaux au 42 avenue du Châter auprès de la SA d'HLM Alliade et au chemins des pins,
- 1 273 693 € d'investissements corporels (travaux, aménagements, acquisition de mobilier, de matériels informatiques),
- 1 038 500€ d'opérations d'équipement

dépenses				
chapitre	BP 2017			
20 immobilisations incorporelles	249 371,00			
204 subventions d'équipement versées	62 421,00			
21 immobilisations corporelles	1 273 693,00			
opérations	1 038 500,00			
	2 623 985 00			

dépenses	
typologie	BP 2017
Projets PPI	1 137 300,00
Schémas Pluriannuels d'Investissement	818 606,00
Investissement Courants Annuels	668 079,00
	2 623 985,00

Une répartition par projet peut être proposée parallèlement à cette présentation comptable des investissements.

Les projets du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) représentent 1 137 300 € :

PPI	2017
VIDEO PROTECTION	59 000 €
CONSTRUCTION BATIMENTS SCOLAIRES	149 500 €
REQUALIFICATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COSEC	70 000 €
REQUALIFICATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMPLEXE SPORTIF	465 500 €
CIMETIERES	78 000 €
FONCIER ETUDES POUR DIVERS TENEMENTS	65 300 €
AMENAGEMENT AIRE DE LOISIR DU BRUISSIN	250 000 €
TOTAL	1 137 300 €

Les schémas pluriannuels d'investissement (SPI) s'élèvent à 818 606 € :

Schémas pluriannuels d'investissement	2017
RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE	105 700 €
RESSOURCES INFORMATIQUES LOGICIEL	217 111 €
PROJET INFORMATIQUE DES ECOLES	36 500 €
VMC	28 000 €
ETANCHEITE DES BATIMENTS	201 850 €
ACCESSIBILITE	93 200 €
EQUIPEMENT DES CRECHES	10 223 €
EQUIPEMENTS SCOLAIRES	26 022 €
PROTECTIONS COLLECTIVES	100 000 €

TOTAL 818 606 €

Les investissements courants annuels (ICA) représentent 668 079 €.

Parmi ceux supérieurs à 15 000 € figurent les acquisitions, travaux ou aménagements suivants :

INVESTISSEMENTS COURANTS	2017
Achat véhicule police municipale	20 000 €
Divers aménagement en lien avec les exigences vigipirate dans les écoles	20 000 €
Mise en place de caniveaux de récupération d'eaux pluviales devant 2 portes d'entrée du Groupe scolaire du bourg	18 000 €
plan de rénovation self des écoles	20 000 €
Réfection des vestiaires et sanitaires / Portes accès gymnase de bel air	38 000 €
Divers aménagement en lien avec les exigences vigipirate dans les crèches	20 000 €
Reprise des pavés sur le square de Steinheim	40 000 €
Achat 6 jardinières	15 000 €
Subvention logement social ALIADE 42 avenue du Châter	62 421 €
Achat de 3 véhicules utilitaires	15 000 €
Programme nature yzeron	20 000 €

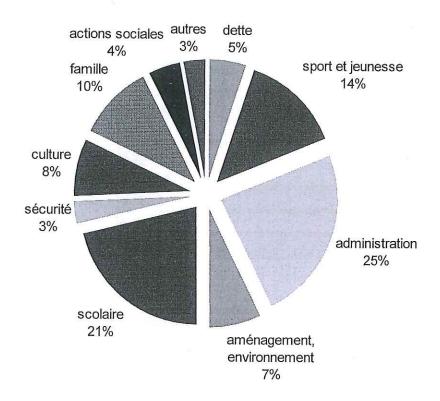
Les restes à réaliser d'investissement de 2016 s'élèvent à 438 246,96 €.

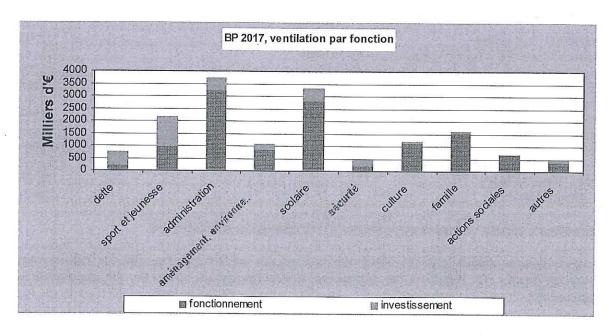
Ce sont donc au total 3 062 231,96 € qui sont inscrits au BP 2017 au titre de l'équipement de la commune, 88 048,45 € de dépenses imprévues ayant en outre été abondées au chapitre 020.

571 670 € sont également inscrits au titre du remboursement du capital des emprunts souscrits sur les exercices précédents. 350 000 € de crédits pour remboursement revolving, dont le mécanisme est précisé supra, sont également inscrits au chapitre 16.

Le budget d'investissement reçoit enfin au titre des opérations d'ordre (production immobilisée (anciennement libellés travaux en régie), transfert de frais d'étude sur les comptes 21) les sommes de 60 580 € et 36 612 €.

Les graphiques ci-après présente la répartition de crédits de dépenses réelles du BP 2017 par fonction, restes à réaliser inclus.





DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 16 mars 2017

Compte-rendu affiché le : 22 mars 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 mars 2017

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire Elu: Maurice GOTTELAND

Membres présents à la séance М RANTONNET. Mme PETIT. LAVERLOCHERE, M GOURRIER, Mme QUIBLIER, CALABRE. М Mme BARBIER, M DASSONVILLE, Mme SALEMBIER-MICHEL, M BONNEMAN, Mme REY, DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, M DE PARISOT M ROUX. Mme PRUNARET. M SADOT, Mme RODAMEL. TREMBLEAU, M Mme POULARD, **GUILLON.** M Mme BARBET, M GOTTELAND, Mme ELLENBERGER, M LAMBERT, Mme DUMONT, Mme FAŸ, M GUIBERT, Mr KRETZSCHMAR, M RIVIER

Membres représentés : Mme D'HONNEUR, Mr CORTIAL, Mme SANTOS-MALSCH, Mme JAMBON,

OBJET: VOTE DES SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoir : 4

Nombre de votants : 26

Nombre de pour : 26

Nombre de contre: 0

Nombre d'abstention: 7

VOTE DES SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS

Délibération 2017-03-05

Rapporteur : Arielle Petit

Conformément à l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 précisant dans son article 7, codifiée

à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales que l'attribution des subventions

donne lieu à une délibération distincte du budget, le tableau ci-joint présente les subventions

allouées.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver l'attribution des subventions

énumérées annexées et selon les conditions énoncées et d'autoriser Monsieur le Maire ou son

représentant à signer tous les documents relatifs à cette attribution notamment les conventions à

passer avec les bénéficiaires.

La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les

administrations et son décret d'application n°2001-495 du 06 juin 2001, précise dans son article 10

que l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse le

seuil de 23 000€, conclure une convention définissant l'objet, le montant et les conditions de la

subvention attribuée. Trois associations sont donc concernées (le Centre Social Michel Pache,

l'École de Musique et le Comité des Œuvres Sociales) et les conventions seront donc annexées à

cette délibération.

Vu l'avis de la commission Sport du 21 février 2017

Vu l'avis de la commission Culture du 22 février 2017

Vu l'avis de la commission Éducation du 06 mars 2017

Vu l'avis de la commission Finances et commande publique du 07 mars 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE l'attribution des subventions énumérées annexées et selon les conditions énoncées,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette

attribution notamment les conventions coi-annexées à passer avec les bénéficiaires à savoir

l'École de Musique, le centre social Michel Pache ainsi que le Comité des œuvres sociales, À LA

MAJORITÉ.

Accusé de réception en préfecture 069-216900894-20170316-Delib2017-03-05-

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME FAIT A FRANCHEVILLE LE 16 MARS 2017

MICHEL RANTONNET

MAIRE DE FRANCHEVILLE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 16 mars 2017

Compte-rendu affiché le : 22 mars 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 mars 2017

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire Elu : Maurice GOTTELAND

séance : M RANTONNET, Mme Membres présents à la M LAVERLOCHERE, M GOURRIER, Mme QUIBLIER, M CALABRE, Mme BARBIER, M DASSONVILLE, Mme SALEMBIER-MICHEL, M BONNEMAN, Mme REY, M DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, M ROUX, RODAMEL, M TREMBLEAU, SADOT, Mme PRUNARET. M Mme BARBET, M GOTTELAND, M GUILLON, Mme Mme POULARD, Mme ELLENBERGER, M LAMBERT, Mme DUMONT, Mme FAŸ, M GUIBERT, Mr KRETZSCHMAR, M RIVIER

Membres représentés: Mme D'HONNEUR, Mr CORTIAL, Mme SANTOS-MALSCH, Mme JAMBON,

OBJET: FISCALITÉ DIRECTE LOCALE VOTE DES TAUX POUR 2017

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoir : 4

Nombre de votants : 33

Nombre de pour : 26

Nombre de contre: 7

Nombre d'abstention: 0

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE VOTE DES TAUX POUR 2017 Délibération n°2017-03-06

Rapporteur: Serge Calabre

Conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts, le conseil municipal vote chaque année les taux des impôts locaux, à savoir :

La taxe d'habitation, La taxe foncière sur les propriétés bâties, La taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable franchevillois. Cette base est déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Il est proposé de maintenir les taux de 2015 et 2016 en 2017; cette stabilité constitue un effort particulier de la municipalité en faveur des contribuables franchevillois, qui ainsi, ne subiront pas à situation inchangée, d'augmentation de pression fiscale des taxes locales, hormis la revalorisation des bases décidées par l'Etat et d'éventuelles variations de taux d'autres collectivités bénéficiaires.

Pour 2017, la revalorisation nationale, décidée à l'article 99 de la loi de finances pour 2017 et codifiée à l'article 1518 bis du Code Général des Impôts a été fixée à 0,4%.

Vu l'avis de la commission Finances et commande publique du 07 mars 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VOTE les taux d'imposition 2017 suivants :

Taux de taxe d'habitation : 17,43 %

Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,51 %

Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70,68 %, À LA MAJORITÉ.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME FAIT A FRANCHEVILLE LE 1/6 MARS 2017

MICHEL RANTONNET
MAIRE DE FRANCHEVILLE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 16 mars 2017

Compte-rendu affiché le : 22 mars 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 mars 2017

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire Elu : Maurice GOTTELAND

Membres présents à la séance : RANTONNET, M Mme PETIT. M LAVERLOCHERE, M GOURRIER, Mme QUIBLIER, M CALABRE. Mme BARBIER, M DASSONVILLE, Mme SALEMBIER-MICHEL, M BONNEMAN, Mme REY, M DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, M ROUX, Mme PRUNARET, М SADOT, Mme RODAMEL, M TREMBLEAU. Mme POULARD, M GUILLON, Mme BARBET. M GOTTELAND. Mme ELLENBERGER, M LAMBERT, Mme DUMONT, Mme FAY, M GUIBERT, Mr KRETZSCHMAR, M RIVIER

Membres représentés : Mme D'HONNEUR, Mr CORTIAL, Mme SANTOS-MALSCH, Mme JAMBON,

OBJET: COMPLEXE SPORTIF MISE À JOUR DE LA VENTILATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE L'AP 2015-01

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoir : 4

Nombre de votants : 26

Nombre de pour : 26

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention: 7

COMPLEXE SPORTIF MISE À JOUR DE LA VENTILATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE L'AP 2015-01

Délibération n°2017-03-07

Rapporteur: Serge Calabre

Par délibération n°2015-02-04 en date du 5 février 2015, modifiée par délibération n°2016-03-09 du 17 mars 2016, votre assemblée a autorisé l'ouverture d'une autorisation de programme AP 2015-01 de 6 230 000 € pour le financement du projet d'aménagement du complexe sportif et la ventilation des crédits de paiement sur les exercices 2015 à 2020.

La répartition révisée était la suivante :

N° AP	Libellé	Montant total	Réalisations 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
			35 492 €					
				284 507 €				
				780 000 €				
AP 2015-01	AP 2015-01 Complexe sportif 6 230 000 €	6 230 000 €				2 000 000 €		
						2 065 000 €		
								1 065 001 €

Compte tenu des réalisations intervenues en 2015 et 2016 et de l'actualisation des prévisions de dépenses de ce projet, je vous propose d'actualiser la ventilation des crédits de paiements selon l'échéancier ci-dessous :

N° AP	Libellé	Montant total	Réalisations 2015	Réalisations 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
			35 492 €					
				18 031 €				
	Complexe				499 863 €			
AP 2015-01	Complexe sportif	6 230 000 €				2 065 000 €		
;	эроги						2 506 600 €	
		1						1 105 014 €

Il convient de préciser que cette autorisation de programme recouvre la requalification du complexe sportif dans son acception la plus large, et peut inclure des travaux de rénovation d'autres sites sportifs.

Cette actualisation tient compte d'un report de crédits de 34 362,60 € de 2016 sur l'exercice 2017 et d'une ouverture de crédits nouveaux de 465 500 €.

Les crédits de paiement de 2017 sont autofinancés.

Vu l'avis de la commission Finances et commande publique du 07 mars 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VOTE la répartition des crédits de paiements de l'AP 2015-01, À LA MAJORITÉ.

N° AP	Libellé	Montant total	Réalisations 2015	Réalisations 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
(0)			35 492 €					
				18 031 €				
AP 2015-01	Complexe	6 230 000 €			499 863 €			
AF 2015-01	sportif	6 230 000 €				2 065 000 €		
	**						2 506 600 €	
								1 105 014 €

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME FAIT A FRANCHEVILLE LE 16 MARS 2017

MICHEL RANTONNET
MAIRE DE FRANCHEVILLE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 16 mars 2017

Compte-rendu affiché le : 22 mars 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 mars 2017

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire Elu : Maurice GOTTELAND

Membres présents la séance М RANTONNET. Mme PETIT. LAVERLOCHERE, М GOURRIER, Mme QUIBLIER, М CALABRE, Mme BARBIER, M DASSONVILLE, Mme SALEMBIER-MICHEL, M BONNEMAN, Mme REY, М DE **PARISOT** DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, М ROUX. Mme PRUNARET, М SADOT, Mme RODAMEL. M TREMBLEAU, Mme POULARD. М GUILLON. Mme BARBET, M GOTTELAND, Mme ELLENBERGER, M LAMBERT, Mme DUMONT, Mme FAY, M GUIBERT, Mr KRETZSCHMAR, M RIVIER

Membres représentés : Mme D'HONNEUR, Mr CORTIAL, Mme SANTOS-MALSCH, Mme JAMBON,

OBJET : ADHÉSIONS DE LA COMMUNE DE FRANCHEVILLE À DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS : AGORES, GRAC, NACRE ET M TON MARCHÉ

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoir : 4

Nombre de votants : 33

Nombre de pour : 33

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention: 0

Accusé de réception en préfecture 069-216900894-20170316-Delib2017-03-08-DE

ADHÉSIONS DE LA COMMUNE DE FRANCHEVILLE À DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS: AGORES, GRAC, NACRE et M TON MARCHÉ

Délibération n°2017-03-08

Rapporteurs : Arielle Petit

Olivier Laverlochère

La commune de Francheville est adhérente à un certain nombre d'associations pour lesquelles sont versées des cotisations annuelles qui pour 2017 sont les suivantes :

Associations	Montant annuel de la cotisation pour 2017
AGORES - L'Association Nationale Des Directeurs De Restauration Collective Territoriale	100,00€
GRAC (cinéma)	250,00 €
NACRE (spectacle vivant)	15,00 €
M TON MARCHÉ (marchés forains)	1 500,00 €

L'Association Nationale Des Directeurs De Restauration Collective Territoriale (AGORES) est une association qui oeuvre à la professionnalisation des personnels de la restauration publique, contribuant notamment à améliorer la qualité du service aux usagers et l'image de la restauration publique auprès des partenaires publics et privés. Cette association a pour ambition de « proposer une restauration territoriale moderne, citoyenne et de qualité au plus grand nombre ».

Elle regroupe les cadres de la restauration collective exerçant dans des collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunales ou les caisses des écoles.

Cette adhésion permettra à la Direction de l'Éducation d'avoir accès à une source importante d'informations dans le cadre de ses missions autour de la restauration scolaire.

Le GRAC est une association de salles de cinéma de proximité classées Art et Essai ou ayant vocation à l'être, situées en grande partie sur le Rhône, l'Ain et la Loire. Celle-ci fédère un réseau de 88 établissements cinématographiques et aide les salles à s'organiser collectivement afin de bénéficier d'une meilleure représentation dans le paysage cinématographique.

Le GRAC est une source d'informations pour la Direction de la Culture en proposant notamment des formations régulières en matière cinématographique, des animations de qualité à destination du grand public

La NACRE a pour objectif d'accompagner les professionnels de Rhône-Alpes à appréhender les évolutions du spectacle vivant. Elle a vocation à défendre une ambition culturelle et artistique pour l'ensemble du territoire

L'ASSOCIATION M TON MARCHÉ (anciennement appelé ADPM) constituée de 3 collèges (les collectivités locales, les chambres consulaires et les acteurs professionnels) est un lieu d'échanges et de professionnalisation des marchés. Les projets développés par M ton Marché tendent à améliorer le fonctionnement et l'innovation des pratiques sur les marchés.

M ton Marché apporte par ailleurs son expertise sur des thématiques auxquelles les marchés franchevillois sont confrontés, comme la gestion des déchets, la délocalisation des marchés et la requalification des places de marché.

Vu l'avis de la commissions culture du 22 février 2017 Vu l'avis des commissions Éducation et Développement économique 1069-216900894-200709-16-Delib2017-03-08-

Accusé de réception en préfecture

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'adhérer à ces différentes associations et d'approuver le versement des cotisations s'y afférant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBÉRÉ,

DECIDE d'adhérer à ces différentes associations : AGORES, GRAC, NACRE et M TON MARCHÉ.

APPROUVE le versement des cotisations comme suit pour l'année 2017 :

Associations	Montant annuel de la cotisation pour 2017
AGORES - L'Association Nationale Des Directeurs De Restauration Collective Territoriale	100,00 €
GRAC (cinéma)	250,00 €
NACRE (spectacle vivant)	15,00 €
M TON MARCHÉ (marchés forains)	1 500,00 €

PRECISE que les crédits sont prévus dans le cadre du budget 2017 au chapitre 011, compte 6281, À L'UNANIMITÉ.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME FAIT A FRANCHEVILLE LE 16 MARS 2017

MICHEL RANTONNET
MAIRE DE FRANCHEVILLE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 16 mars 2017

Compte-rendu affiché le : 22 mars 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 mars 2017

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire Elu : Maurice GOTTELAND

Membres présents la séance М RANTONNET, Mme PETIT, LAVERLOCHERE, M GOURRIER, Mme QUIBLIER. M CALABRE. Mme BARBIER, M DASSONVILLE, Mme SALEMBIER-MICHEL, M BONNEMAN, Mme REY, M DE **PARISOT** DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET. M Mme PRUNARET, M SADOT, Mme RODAMEL, М TREMBLEAU, Mme POULARD, М GUILLON, Mme BARBET. М GOTTELAND, Mme ELLENBERGER, M LAMBERT, Mme DUMONT, Mme FAŸ, M GUIBERT, Mr KRETZSCHMAR, M RIVIER

Membres représentés : Mme D'HONNEUR, Mr CORTIAL, Mme SANTOS-MALSCH, Mme JAMBON,

OBJET: AVENANT A LA CONVENTION 2014-2017 RELATIVE A LA RETRAITE CNRACL AVEC LE CENTRE DE GESTION DU RHONE

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoir : 4

Nombre de votants : 33

Nombre de pour : 33

Nombre de contre: 0

Nombre d'abstention: 0

AVENANT A LA CONVENTION 2014-2017 RELATIVE A LA RETRAITE CNRACL AVEC LE CENTRE DE GESTION DU RHONE

Délibération n°2017-03-09

Rapporteur: Maurice Gotteland

En 2014, la collectivité avait signé une convention avec le Centre de Gestion du Rhône pour période 2014-2017 pour le contrôle et le suivi des dossiers de liquidation, préliquidation, validation de services de non-titulaires, rétablissement de cotisation.

Il est proposé d'adhérer à cette convention pour la réalisation complète des dossiers.

Les collaborateurs de la Direction des Ressources Humaines restent chargés du lien et de l'information directe auprès des agents.

Monsieur le Maire propose de signer l'avenant à la convention ci-jointe avec le Centre de Gestion pour la réalisation complète des dossiers de retraites des agents affiliés à la CNRACL.

Vu l'avis de la commission Ressources Humaines en date du 08 mars 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBÉRÉ,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire au conventionnement avec le Centre de Gestion pour les dossiers de retraite des agents affiliés à la CNRACL, **A L'UNANIMITÉ**.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME FAIT A FRANCHEVILLE LE 16 MARS 2017

MICHEL RANTONNET
MAIRE DE FRANCHEVILLE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 16 mars 2017

Compte-rendu affiché le : 22 mars 2017

Date de convocation du Conseil Municipal: 08 mars 2017

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire Elu : Maurice GOTTELAND

Membres présents la séance M RANTONNET, Mme PETIT, LAVERLOCHERE, М GOURRIER, Mme QUIBLIER. М CALABRE. Mme BARBIER, M DASSONVILLE, Mme SALEMBIER-MICHEL, M BONNEMAN, Mme BERNECOURT, REY. **PARISOT** DE Mme JAUFFRET, М ROUX, Mme PRUNARET, M SADOT, Mme RODAMEL, M TREMBLEAU, Mme POULARD. M GUILLON. Mme BARBET. М GOTTELAND. Mme ELLENBERGER, M LAMBERT, Mme DUMONT, Mme FAŸ, M GUIBERT, Mr KRETZSCHMAR, M RIVIER

Membres représentés : Mme D'HONNEUR, Mr CORTIAL, Mme SANTOS-MALSCH, Mme JAMBON,

OBJET: DÉLIBÉRATION PORTANT AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LE PROJET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE BEL-AIR

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoir : 4

Nombre de votants : 33

Nombre de pour : 33

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention: 0

DÉLIBÉRATION PORTANT AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LE PROJET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE BEL-AIR

Délibération n°2017-03-10

Rapporteur: Claude Gourrier

L'école de Bel-Air a été étendue en 2008 et 2010 pour accueillir les ouvertures de deux classes élémentaires et deux classes maternelles, qui sont réalisées à ce jour. Des salles d'activités périscolaires pour les temps du matin, de la pause méridienne et du soir ont aussi été mobilisées pour répondre à l'augmentation de fréquentation des familles.

Dans le cadre de l'évolution des effectifs scolaires de Bel-Air et de l'accueil péri-scolaire, dont les locaux actuels sont insuffisants pour accueillir de nouveaux élèves, il est nécessaire d'envisager l'installation d'une salle supplémentaire d'ici la rentrée scolaire 2017.

Pour cela, il est prévu la fourniture et pose d'un bâtiment modulaire comprenant une salle pour le périscolaire et un bloc sanitaire.

Conformément aux articles L.422-2 et R.422-2 du Code de l'Urbanisme, ces travaux d'aménagement sont soumis à une demande de permis de construire déposée par le maire au nom de la commune.

Vu l'avis de la commission Urbanisme en date du 06 mars 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, la demande de permis de construire pour l'opération d'extension de l'école de Bel-Air, À L'UNANIMITÉ.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME FAIT A FRANCHEVILLE LE 16 MARS 2017

MICHEL RANTONNET
MAIRE DE FRANCHEVILLE